



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée :

Qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal, le lundi 15 décembre 2025 à 19 h 30 à la salle Wilfrid-Machabée située au 1, rue du Pont, Labelle, Québec.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande #2025-029 :

Demande de dérogation mineure afin de ne pas poser un revêtement extérieur sur un conteneur maritime lors de son installation à titre de bâtiment accessoire.

Le tout sur le lot 5 010 460, situé au 5774, boulevard du Curé-Labelle.

****Explication :** Le règlement 2002-56 relatif au zonage exige à l'article 9.7.1.1 la pose d'un revêtement extérieur autre que celui d'origine pour les murs et le toit lors de l'installation d'un conteneur.*

Dans le cadre de cette demande, le demandeur souhaite être exempté de la pose du revêtement extérieur sur le nouveau conteneur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Elle peut également transmettre ses commentaires à l'attention du conseil municipal avant la séance à l'adresse suivante : fbellefleur@municipalite.labelle.qc.ca

Des informations peuvent être obtenues en contactant la direction du Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5008 ou à mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca .

DONNÉ à Labelle, ce 26^e jour de novembre 2025.

La greffière-trésorière,

France Bellefleur